

Ce projet : ZAC « Ilôts Nordiques » et centre aquatique, à cet endroit est une aberration !

De quoi les habitants de Lille et des villes environnantes ont-ils le plus besoin, d'un centre aquatique de prestige ou d'espaces de nature conséquents ?

Dans son avis, l'Agence Régionale de Santé (ARS) met en avant l'importance des espaces verts : *« Les espaces verts sont des éléments très importants en milieu urbain et doivent être considérés comme un élément central lors de la planification urbaine et dans l'aménagement des villes de demain. L'accès aux espaces verts et à la nature en ville contribue directement à la santé des habitants en réduisant le stress, en favorisant l'activité physique, en améliorant le cadre de vie et l'état de santé ressenti. Ils ont un effet positif reconnu lors des épisodes de canicule et sur l'interception des particules atmosphériques ».*

L'ARS souligne que la ville de Lille est pauvre en espaces verts, que la ZAC Porte de Valenciennes ne comporte pas de verdure, et que le parc Jean-Baptiste Lebas est saturé de fréquentation.

D'autre part, à Lille, les espaces verts se concentrent au Nord-Ouest (essentiellement le Parc de la Citadelle, soit 40 à 50 hectares) aussi l'ancienne gare de St Sauveur et le lieu-dit Le Bélvédère pourraient constituer au Sud-Est de la ville un vaste espace de nature d'une bonne vingtaine d'hectares, rééquilibrant la répartition des espaces verts de la ville.

Le concept de « densification urbaine » évoqué par la MEL, dans l'objectif de réduire les déplacements en concentrant logements et activités ne veut pas dire bétonisation à outrance, il est nécessaire, pour les raisons mises en évidence par l'ARS citées précédemment, de préserver des zones vertes d'une superficie conséquente.

Concernant le concept de densification urbaine :

Selon Julien Fosse - Auteur du rapport de France-Stratégie sur l'artificialisation des sols :

« Densifier ne signifie pas construire de grands immeubles partout, mais construire sur des parcelles un peu plus petites, réaliser des maisons sur deux étages plutôt que des maisons de plain-pied, faciliter les surélévations de logements existants etc ... »

Le rapport de France-Stratégie soulignait également que pour soutenir l'objectif « zéro artificialisation » il faut que certaines friches, c'est à dire d'anciennes terres artificialisées à l'abandon, puissent être rendues à la nature.

Et le député Jean-Luc Lagleize, dans un rapport remis au gouvernement, déclarait pour sa part :

« Nous devons aborder la densité sans entrer dans la caricature »

Qualité de l'air :

Comme le rappelle l'Autorité Environnementale, le projet (piscine olympique + lotissement « Ilôts Nordiques ») est situé dans un secteur parmi les plus pollués de la ville à proximité d'une voie à caractéristique autoroutière, et générera un supplément de trafic routier, ceci malgré les objectifs annoncés du nouveau Plan de Déplacement Urbain (PDU) et du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

L'argument logement :

Certes, il faut loger les gens, c'est l'argument de MEL. Mais les logements proposés correspondent-ils aux besoins réels ?

Il est prévu 25 à 30 % de logements dits sociaux, mais il existe différents types de logements sociaux : PLS, PLA, PLAI. Seuls les logements PLA et PLAI correspondent aux possibilités d'une population résidant dans les quartiers environnants, comme Moulins notamment, aux revenus modestes et précarisée.

Or le pourcentage de logements réellement sociaux, est semble-il, réduit à la portion congrue.

Concernant le projet de centre aquatique :

Au plan de la ressource en eau, les tableaux présentés dans les réponses aux avis, font apparaître une consommation d'eau 2 à 3 fois plus importante pour le projet que pour la piscine Max Dormoy, certes pour une fréquentation 2 fois plus élevée.

Même en tenant compte du recyclage de l'eau, la consommation reste supérieure à celle de Max Dormoy.

La piscine Max Dormoy, rénovée et adaptée aux nouvelles normes olympiques, serait selon moi, d'un coût moins élevé que le projet de centre aquatique.

Il y a également la questions des tarifs pratiqués, permettront-ils un accès à tous ou seulement à une clientèle aisée ?

Enfin, les réponses aux avis apportés par la MEL dans le dossier, ne m'ont pas parus suffisamment argumentés et convaincants.

Sans parler de la complexité et du manque de lisibilité du dossier, souligné d'ailleurs par l'Autorité Environnementale.

En conséquence, ce projet (ZAC et centre aquatique olympique) n'est pas recevable, car inadapté par rapport aux besoins réels, et aux enjeux climatiques, environnementaux, sociaux actuels.

René Sobry
Lambersart